

La Fondation Léonie CHAPTAL regroupe :

Un pôle FORMATIONS

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS)

Institut de Formation Auxiliaire de Puériculture (IFAP)

Formation préparant aux concours d'entrée en IFSI, IFAS et IFAP

Formation des Assistantes de Soins en Gériatrie

Cursus partiel de formation aide-soignante et auxiliaire de puériculture - post Validation des Acquis de l'Expérience

Sessions de Perfectionnement (intra et extra muros)

Un pôle SOINS

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)

Education Thérapeutique du Patient VIH/SIDA



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE¹ POUR PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

&

ÉQUIPE SPECIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE²



01.39.94.31.47



Fax : 01.39.94.83.74.

Courriels : ssiad@fondation-chaptal.fr

esad@fondation-chaptal.fr

Site Internet : www.fondationleoniechaptal.fr

19 rue Jean Lurçat - Le Haut du Roy - 95200 SARCELLES

¹ SSIAD

² ESAD

Situation des services dans l'institution

Les bureaux du SSIAD et de l'ESAD se trouvent dans l'enceinte de la Fondation Léonie Chaptal, 19 rue Jean Lurçat à Sarcelles.

Ils sont ouverts de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

En dehors de ces horaires, les messages sont enregistrés sur répondeur téléphonique.

La capacité du SSIAD est de 140 prises en charge à domicile (117 places pour personnes âgées de 60 ans et plus, 13 pour personnes handicapées, et 10 places soit 30 personnes pour l'équipe spécialisée Alzheimer).

Les bénéficiaires de soins doivent résider sur les communes de : Arnouville-lès-Gonesse, Bonneuil en France, Bouqueval, Garges-Lès-Gonesse, Gonesse, Groslay, Piscop, Sarcelles, Saint Brice sous Forêt, Villiers-le-bel.

Une visite d'évaluation à domicile est faite par l'infirmière coordinatrice. Les documents nécessaires à la prise en charge sont la **prescription médicale et la copie de l'attestation d'assurance maladie**.

L'équipe soignante interviendra selon les besoins qui auront été évalués et en accord avec l'utilisateur.

Les soins sont prodigués entre 7h45 et 19h30 du lundi au vendredi, les week-ends et jours fériés de 8h à 12h45 et de 15h45 à 19h30.

Autorisation des services

La création du SSIAD a été accordée par la Commission Régionale des Institutions Médico-Sociales et entérinée par un arrêté préfectoral le 29 Juillet 1991.

La création de l'ESAD a été accordée par la Commission Régionale de sélection de l'Agence Régionale de Santé et entérinée par un arrêté N°2012-101 du 25 avril 2012.

Financement des services

Les financements sont assurés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et versés directement au SSIAD par dotation globale de financement accordée par l'Agence Régionale de Santé d'Île de France.

Critères de prise en charge par le SSIAD

- ◆ Pour les personnes étant dans l'incapacité totale ou partielle d'assurer les gestes de la vie quotidienne.
- ◆ Maintenir les personnes à domicile en sécurité et éviter si possible l'institutionnalisation.

- ◆ Les besoins doivent relever de la compétence de l'équipe soignante composée d'aides-soignants et d'infirmiers diplômés.

Objectifs du SSIAD

- ◆ Prévenir la perte d'autonomie.
- ◆ Répondre aux besoins d'hygiène, de confort, de relation et de réhabilitation.
- ◆ Rompre l'isolement et soutenir les familles.
- ◆ Accompagner la personne vers une qualité de vie au quotidien.

Critères de prise en charge par l'ESAD

- ◆ Pour les personnes atteintes, au stade précoce, de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.
- ◆ Pour les malades diagnostiqués.
- ◆ Pour les malades ne relevant pas d'un SSIAD classique.
- ◆ Pour les malades ayant un début de répercussion de la maladie sur leur vie quotidienne.
- ◆ Pour les malades présentant des troubles de la mémoire.

Objectifs de l'ESAD

- ◆ Ralentir la perte d'autonomie en apportant des soins d'accompagnement et de réhabilitation qui sont en rapport avec les situations de la vie quotidienne
- ◆ Accompagner, soutenir et apporter une aide individualisée pour la personne et ses proches (aidants familiaux)
- ◆ Réhabiliter et stimuler les capacités de la personne au niveau social, cognitif, motrice, manuel, sensoriel
- ◆ Maintenir la communication et la relation à l'environnement.

Professionnels du SSIAD et de l'ESAD

- ◆ La Directrice de la Fondation Léonie Chaptal, la responsable du pôle soins, la cadre administrative, le psychologue, les Infirmières Coordinatrices, les employé(es) administratif(ves), les Infirmières DE, les Aides-Soignant(e)s, l'Ergothérapeute, les Assistantes de Soins en Gériatrie.
- ◆ Infirmiers et aides-soignants vacataires pour des remplacements ponctuels.
- ◆ Infirmiers libéraux sous convention qui interviennent si nécessaire à la demande du service.

Accueil des stagiaires au sein du SSIAD

- ◆ Etudiants infirmiers, Elèves aides-soignants, Elèves auxiliaires de vie sociale.